RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION SIMPLIFIÉ (RC)

Marché public de travaux – Procédure adaptée (Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique)

---

1. Identification de l'acheteur

- **Pouvoir adjudicateur : Mairie de Biviers**
- **Adresse :** 369 chemin de l'église – 38330 Biviers
- **Représentant légal :** Monsieur le Maire Thierry Ferotin
- **Profil d'acheteur :** https://dl.aws-achat.info/_extranet/index.cfm?fuseaction=home.accueil

2. Objet et décomposition de la consultation

- **Intitulé de l'opération :** Rénovation des sanitaires de l'école élémentaire de Biviers – réaménagement des locaux de stockage
- **Lieu d'exécution :** 208 chemin de la grivelière – 38330 Biviers
- **Allotissement :** L'opération est décomposée en 8 lots désignés ci-après :
    - **Lot n° 1 :** Désamiantage/Démolition
    - **Lot n° 2 :** Cloison – peinture
    - **Lot n°3 :** Electricité
    - **Lot n°4 :** Plomberie (non concerné par la consultation - déjà attribué au titre de l'article R2122-8 du Code de la commande publique)
    - **Lot n°5 :** Carrelage
    - **Lot n°6 :** Menuiserie
    - **Lot n°7 :** Serrurerie
- **Modalités de réponse par lot :** Les candidats peuvent soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. L'acheteur attribue chaque lot séparément.
- **Variantes :** Les variantes à l'initiative des candidats sont interdites.
- **Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) :** Sans objet

3. Durée du marché et délais d'exécution

- **Délai global d'exécution :** 7 mois dont un mois de préparation
- **Date prévisionnelle de démarrage des travaux :** dès le 4 janvier 2027 (préparation) – Février à juillet (travaux)
- **Délai de validité des offres : 120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

4. Visite sur site

- **Caractère de la visite :** Une visite des lieux d'exécution des travaux est vivement recommandée.
- **Modalités :** Les candidats doivent prendre rendez-vous auprès de Damien Strippoli, adjoint au responsable du service technique à 04 76 52 10 45 (standard Mairie) ou au 07 72 02 61 16 ou à adjoint.rst@mairie-biviers.fr au plus tard le 15 décembre 2026. Une attestation de visite sera remise et devra être jointe à l'offre.

5. Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur mentionné à l'article 1. Il comprend :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- L'Acte d'Engagement (AE) par lot ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières le CCAP valant CCTP et les plans permettant la bonne compréhension du projet ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) par lot sous une forme au choix du candidat ;
- Attestation relative au dépôt du plan de désamiantage – lot 1

6. Présentation des candidatures et des offres

Les documents doivent être rédigés en langue française et exprimés en euros (€ HT et TTC).

A. Pièces de la candidature :

- La lettre de candidature (**formulaire DC1** ou équivalent) et la déclaration du candidat (**formulaire DC2** ou DUME) ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché sur les 3 derniers exercices ;
- Une liste des travaux similaires exécutés au cours des 3 ou 5 dernières années ;
- Les certificats de qualification professionnelle ou tout moyen de preuve équivalent.

B. Pièces de l'offre (pour chaque lot soumissionné) :

- L'**Acte d'Engagement (AE)** complété ;
- La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)**
- Un **mémoire technique succinct** (maximum 5 pages) présentant :

- Les moyens humains et matériels affectés au chantier ;
- La méthodologie d'intervention, la gestion des nuisances et la sécurité ;
- Le planning détaillé d'exécution du lot et les délais de commande des matériaux ;
- Les fiches techniques des principaux matériaux proposés et la gestion des déchets de chantier pour chaque lot.

- Pour le lot 1, l'attestation de dépôt du plan de désamiantage dûment remplie et signée.

7. Conditions d'envoi et de remise des plis

- **Date et heure limites de réception des offres :** le **17 décembre 2026 à midi (12h00)** délai de rigueur.
- **Transmission électronique obligatoire :** Les plis doivent être déposés exclusivement par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur indiqué à l'article 1. Tout envoi papier ou par simple courriel sera déclaré irrégulier.
- **Signature électronique :** La signature électronique des pièces n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre. Seul l'attributaire devra signer électroniquement (ou manuscritement) l'Acte d'Engagement avant la notification du marché.
- **Copie de sauvegarde :** Les candidats peuvent adresser une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) ou papier dans les délais impartis.

8. Sélection des candidatures, jugement des offres et négociation

- **Critères d'attribution :** Les offres régulières, acceptables et appropriées seront classées selon les critères pondérés suivants :
  1. **Prix des prestations : 50 %** *(noté au vu du montant total de la DPGF)* ;
  2. **Valeur technique : 45 %** *(jugée au vu du mémoire technique : méthodologie, moyens humains/matériels, qualité des matériaux et gestion des déchets)* ;
  3. **Respect des créneaux et délais d'intervention** : **5%** (jugée au vu du planning prévisionnel fourni dans le respect des conditions exposées dans le CCAP valant CCTP.
- **Négociation :** À l'issue d'une première analyse des offres, l'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations par écrit ou lors d'auditions avec les 2 meilleurs candidats de chaque lot. **Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.**

9. Renseignements complémentaires et voies de recours

- **Questions des candidats :** Les demandes de renseignements doivent être posées exclusivement via le profil d'acheteur au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera adressée à l'ensemble des candidats au plus tard **4 jours** avant cette même date.
- **Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Grenoble – 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble – tèl : 0476429000.